

26 avril 2011

11.144

Recommandation Philippe Haeberli, Baptiste Hurni et Patrick Erard

Loi cantonale sur l'accueil des enfants: pour une entrée en vigueur qui tienne compte des projets en cours

La LAE a été construite par les partenaires que sont l'Etat, les communes, l'économie et les associations des directrices de crèches comme une loi d'impulsion d'une durée de quatre ans soit de 2011 à 2014. Les objectifs de développement, financiers et des équipements ont été pris en compte par les partenaires et des planifications très détaillées ont été faites pour répondre à la loi.

Le lien unissant initialement les deux lois laissait présager une mise en vigueur de la LAE dans les meilleurs délais, à savoir cette année encore. Les électeurs et les partenaires comprendraient sans doute mal que la réforme de la fiscalité entre en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2011, et même au 1^{er} janvier 2010 pour l'impôt sur le capital des sociétés holding et des sociétés de domicile, alors que la LAE ne déploie ses effets bénéfiques pour la population et l'économie que douze ou dix-huit mois plus tard.

Dans la mesure où le peuple accepterait le contre projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE) du 28 septembre 2010, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir fixer l'entrée en vigueur la LAE au plus tard au 1^{er} août 2011.

L'urgence est demandée.

Cosignataires: T. Buss, T. Huguenin-Elie, B. Goumaz, C. Bertschi, M. Docourt Ducommun, S. Latrèche, Ph. Loup, P. Herrmann, A. Shah, D. Ziegler, C. Gehringer, S. Barbetti Buchs, T. Perret, F. Jeandroz, V. Leimgruber, D. de la Reussille, K. Sansonnens, D. Angst, G. Würzler, V. Pantillon, A. Clerc Birambeau, S. Locatelli, J. Amez-Droz, A. Obrist, P. Zürcher, P. Castella, F. Jaquet, C. Imhof, P. Ummel, P.-A. Steiner, C. Guinand, I. Weber, A. Meyrat, B. Keller et A. Ribaux.

26 avril 2011

11.144

Recommandation Philippe Haeberli, Baptiste Hurni et Patrick Erard

Loi cantonale sur l'accueil des enfants: pour une entrée en vigueur qui tienne compte des projets en cours

La LAE a été construite par les partenaires que sont l'Etat, les communes, l'économie et les associations des directrices de crèches comme une loi d'impulsion d'une durée de quatre ans soit de 2011 à 2014. Les objectifs de développement, financiers et des équipements ont été pris en compte par les partenaires et des planifications très détaillées ont été faites pour répondre à la loi.

Le lien unissant initialement les deux lois laissait présager une mise en vigueur de la LAE dans les meilleurs délais, à savoir cette année encore. Les électeurs et les partenaires comprendraient sans doute mal que la réforme de la fiscalité entre en vigueur avec effet au 1^{er} janvier 2011, et même au 1^{er} janvier 2010 pour l'impôt sur le capital des sociétés holding et des sociétés de domicile, alors que la LAE ne déploie ses effets bénéfiques pour la population et l'économie que douze ou dix-huit mois plus tard.

Dans la mesure où le peuple accepterait le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'une loi sur l'accueil des enfants (LAE) du 28 septembre 2010, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir fixer l'entrée en vigueur la LAE au plus tôt, mais au plus tard le 1^{er} janvier 2012.

Cosignataires: T. Buss, T. Huguenin-Elie, B. Goumaz, C. Bertschi, M. Docourt Ducommun, S. Latrèche, Ph. Loup, P. Herrmann, A. Shah, D. Ziegler, C. Gehringer, S. Barbetti Buchs, T. Perret, F. Jeandroz, V. Leimgruber, D. de la Reussille, K. Sansonnens, D. Angst, G. Würzler, V. Pantillon, A. Clerc Birambeau, S. Locatelli, J. Amez-Droz, A. Obrist, P. Zürcher, P. Castella, F. Jaquet, C. Imhof, P. Ummel, P.-A. Steiner, C. Guinand, I. Weber, A. Meyrat, B. Keller et A. Ribaux.